6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE. N° 4.02 / N° 22.82 — A ROUBAIX N. 3.28 — A LENS . . N. 0.52

ABONNEMENTS — 3 mois 6 mois 1 an
Nord et Départements limitrophes. . . . 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Mercredi 28 Décembre 1910

Notre Almanach
* 1911 *
est PARU

LE MASSACRE DES INNOCENTS

Trois faits, qui sont d'hier, d'aujourd'hui, de tout notre temps enfin, retiennent l'attention du public et lui donnent à penser tout son saoûl.

1° Le docteur Lacassagne, de Lyon, évalue à 500,000 par an le nombre des enfants qu'on empêche de naître :

2° La presse allemande se lamente de la rapide décroissance de la natalité parmi les sujets et soldats de Guillaume II ;

3° On vient d'arrêter à Paris un étudiant en médecine et un étudiant en pharmacie qui, pour 50 francs, avaient fait avorter une jeune fille enceinte de six mois. Elle les a rejoints en prison, ainsi que son amant.

Dans la même journée où la presse notait ces indices sociaux, on me parlait d'une famille de six personnes obligée de mettre son pauvre mobilier en garde et de se loger dans une chambre garnie, nul propriétaire n'ayant consenti à louer un de ses logements à une famille dont les quatre enfants peuvent dégrader son papier à quatre sous le rouleau, salir son parquet ou emplir son escalier de galopades, de rires et de pleurs. Et j'avais ainsi, dans le même temps, les principales données du problème de la dépopulation devant l'esprit.

Les conservateurs ont une solution simple, trop simple, si simple qu'elle en est à la fois parfaite comme l'absolu et, comme l'absolu, inapplicable. Tout le mal, pour eux, vient de ce que la foi s'en va. Croyons, et nous croîtrons et multiplierons. Fort bien pour qui peut croire. Mais on ne croit pas à volonté, et le nombre s'étend de ceux qui ne veulent croire que sur preuves, et refusent leur adhésion à tous les dogmes. Et, même pour les croyants, la chose ne va pas toute seule. Si leur résignation et leur humilité ne touche le cœur d'aucune dame patronnesse, plus ils auront obéi au précepte divin et multiplié les enfants, et plus grande sera la détresse de leur famille, en même temps que leur propre angoisse et responsabilité.

Pour l'instant, laissons de côté l'ensemble du problème, non sans avoir remarqué qu'en Allemagne le ralentissement du croît de la population coïncide avec le triple progrès économique, irreligieux et politique des grands centres, et tenons-nous-en aux pratiques qui empêchent l'enfant de naître.

Pris en soi, l'avortement est une infraction aux lois de la nature. Les lois de la société le classent aujourd'hui parmi les actes répréhensibles, punissables ! Je dis aujourd'hui, n'en ayant pas toujours été ainsi. Certaines sociétés humaines, en Polynésie, allaient jusqu'à la mise à mort des filles, à leur naissance, pour supprimer le risque d'augmentation des peuplades à l'étroit déjà sur leurs menus îlots. L'Orient barbare pratique encore la castration sur toute une catégorie d'esclaves. Nous la pratiquons sur les animaux que nous voulons mieux engraisser ou domestiquer. Toujours et partout, l'homme a corrigé la nature à présent et dans notre civilisation plus que jamais et qu'ailleurs. Ceux qui croient à la civilisation ne peuvent donc pas plus invoquer les lois de la nature que celles de Dieu.

Les médecins vous diront cependant qu'on ne viole pas impunément les lois de la nature. Nous gagnons, cela est certain, à faire d'un coq un chapon et d'un taureau un bœuf. De même, les sultans et leurs pachas gagnent à pouvoir faire garder leurs femmes par des eunuques. Mais on ne s'inquiète pas de ce que peuvent perdre ces esclaves et ces animaux. Et il est certain qu'ils y perdent. En réalité, on ne domine et modifie la nature qu'en la connaissant et en se conformant à ses lois essentielles. Ainsi, la femme, dont la fonction organique est de donner le jour, ne peut se soustraire à ce devoir sans en porter la peine au plus profond de son organisme. Fût-ce le plus légal et le plus honoré de ces moyens — la chasteté pure et simple, idéal du christianisme — il frappe douloureusement dans leur chair et souvent dans leur cerveau celles qui l'emploient ou s'y résignent.

L'idéal du socialisme devrait donc être l'égalité de toutes les femmes dans la maternité. Et l'on peut bien dire qu'il l'a proclamé par prétérition en demandant inlassablement, dans tous les pays, des lois qui protègent la femme enceinte et lui assurent le repos et la sécurité qui, ensuite, lui permettent d'élever son enfant. Quand les critiques socialistes d'il y a trois quarts de siècle protestaient contre les manufactures d'allumettes et les filatures de coton, qui ont douloureusement atteint plus de mères que nos faiseuses d'anges professionnelles, ils proclamaient le droit de l'ouvrière à la maternité intégrale. Qui oserait dire aujourd'hui : « Elle peut réellement exercer ce droit. »

Et voilà la douloureuse option à laquelle on la réduit, voilà l'affreux dilemme dans lequel on l'enferme : ou mettre au monde des enfants que, même en aidant leur père, elle ne pourra nourrir suffisamment ni élever convenablement, à moins de se faire mendiante et de jouer la palinodie cléricale ; ou participer à l'atroce grève des ventres, dont Brieux nous menaçait dans *Maternité*, et jouer sa propre vie dans la périlleuse opération.

Et n'est-ce pas la vie même de la société, sa vie morale autant que matérielle, qui est en cause ? Or, en dehors de la solution socialiste : pleine sécurité matérielle pour la mère et pour l'enfant, je défie tous nos prêcheurs sociaux de nous tirer d'affaire.

Eugène FOURNIERE.

Les nombreuses tempêtes qui se sont succédé dans l'avant dernière nuit et dans la journée d'hier ont rendu très difficiles les communications télégraphiques et postales entre le Nord-Ouest de la Grande Bretagne et le continent.

C'est la raison pour laquelle le courrier et les télégrammes de notre envoyé spécial à Aberdeen (Lanessure) ne nous ont pas parvenu.

Nous sommes donc dans l'impossibilité de publier aujourd'hui le compte-rendu de notre ami Alex Wilks et de communiquer à nos lecteurs le résultat du match Paris-Prévost et Dorit.

CHOSES ET AUTRES

Pour Durand

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi du syndicaliste Durand, condamné à mort pour faits de grève.

C'est fort bien. La cour suprême, en l'espèce, n'a pas à se prononcer sur la légalité de la peine capitale. Elle n'a qu'à constater si le condamné a bénéficié de toutes les formes de demandes [illegible]

Il est bien [illegible] qu'il manque un [illegible] rédigée. Je vais dire [illegible]

Il est entendu, [illegible] qui a suivi la [illegible] que Durand ne sera pas [illegible] déclare s'être trompé et a [illegible] en grâce. Première faiblesse [illegible] le, pour que la grâce soit [illegible]

Il y a une autre raison [illegible] mets de donner [illegible] bonne. Même s'il était prouvé que Durand a pris part au meurtre [illegible] on ne pourrait pas le [illegible] comme un apache. Modérons un peu le [illegible] bien connu et disons [illegible] que le crime a ses degrés.

Un syndicaliste qui [illegible] un geste n'est pas excusable. Tout de même, il est impossible de le punir plus sévèrement qu'un pirate qui, ces jours-ci, attaque des gens de ne peut pas guillotiner Durand.

Cela dit, je vous livre le seul que je voudrais ajouter à la pétition des députés qui demandent la grâce du condamné de Rouen. C'est le mot : vite.

Le droit de grâce est un droit souverain. Celui qui l'exerce ne doit pas d'explications à personne, pas même aux membres de la commission des grâces, laquelle se réunit, paraît-il, quelquefois. Il me semble, et j'en appelle au bon sens de tous les hommes, qu'il ne faut pas, en l'occurrence, attendre la prochaine réunion de la commission. Le pourvoi en cassation arrêtant le geste prévu de la pitié. Mais à présent, qu'est-ce qu'on attend ? La solution inévitable est connue et acceptée de tous, et il n'est pas possible qu'on laisse suspendu plus longtemps sur la tête de ce condamné un sabre de bois, un pauvre sabre de polichinelle. Ce serait plus enfantin encore que méchant.

Faites vite, monsieur le Président.

GRIFF.

CHRONIQUE

CHIEN D'AVEUGLE

— Monsieur ! hé, monsieur !...

Je me retournai à cet appel jeté d'une voix hésitante, et je vis debout au milieu de l'herbe un vieil homme qui battait l'air de son bâton.

— Excusez-moi, monsieur, continua le vieil homme, mais je suis aveugle et depuis plus d'une heure que me voilà à cette place, vous êtes le premier dont j'aie entendu le pas dans les cailloux.

Des cinq ou six cours ou boulevards qui, plantés sur les anciens fossés, font une ceinture verdoyante aux remparts croulants de la ville, le boulevard des Lices — avec son triple rang d'ormeaux bossus, d'où l'été pleuvent d'énormes chenilles et ses allées envahies par une herbe épaisse au travers de laquelle l'habitude des rares passants trace à la longue un réseau d'obliques raccourcis — était certes le plus solitaire.

En outre, le voisinage du cimetière, alignant là-bas ses cyprès, une cahute peinte en rouge, jadis demeure du bourreau, et deux maisons toujours étrangement closes, mais qui, le soir, allument dans l'ombre — phares de quelque artilleur ivre — une double lueur de vers luisants, laissaient planer sur ce quartier une inquiétante renommée. Les promeneurs bourgeois l'évitaient, préférant d'ailleurs, par simple goût, l'avenue correcte, toute neuve, qui mène du pont à la gare ; et je ne m'étonnai point qu'un malheureux aveugle échoué là fût resté longtemps sans trouver personne à qui parler.

Cependant, l'aveugle me demandait si je connaissais le pays, et sur ma réponse affirmative, il me pria de le conduire à la fourrière aux chiens.

La fourrière, en effet, n'était pas loin ; et j'avais tort de l'oublier dans la liste des établissements plus ou moins répugnants et louches qui sont l'ordinaire décor de nos suburres provinciales.

Chemin faisant, l'aveugle me raconta son aventure.

« Chercheur de pain » par métier (hors de Paris les aveugles n'en exercent guère d'autre), l'avant-veille, en compagnie de son chien qui souffrait de la chaleur, lui aussi, et tirait la langue, il avait eu l'idée de se rafraîchir en passant dans un cabaret modeste où l'on vend un petit vin gai qui a du goût de raisin et ne coûte pas cher. « Si pauvre qu'on soit, on peut avoir soif quand on court depuis le matin de ferme en ferme.

Malheureusement, il s'était endormi dans la poussière des grandes routes et des vauriens avaient profité de son sommeil pour couper la laisse du chien et l'emmener. « Car ils l'ont emmené, monsieur, emmené de force de son plein gré, la brave bête ne m'eût pas quitté pour le diverti. Un si bon chien, monsieur ! Je l'appelais Bourriquet en souvenir d'amitié et parce que des [illegible] discussions, qu'on dit il se mettait [illegible] conduire où je ne voulais pas [illegible] rien qu'un âne et un homme.

Bref, le [illegible] [illegible] fleurs [illegible] [illegible] et le gaillard [illegible] [illegible] [illegible]